Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20261015-D2026_083-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le QUINZE du mois d'OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 8 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BILLIOU Marine à LE MASSON Géraldine, CHARMENTRAY Stéphane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LANDOAS Tristan à BOYER Laurent, LE COZ Quentin à LE BIHAN Brigitte, LANGLAIS Mathieu à EVEN Anne-Claire.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-083 AUTORISATION A RECRUTER DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire informe l'Assemblée que le recensement des habitants de la commune, qui a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants, va donner lieu à l'ouverture d'une enquête qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Dans ce cadre, Madame le Maire sollicite l'autorisation de procéder au recrutement de 15 agents recenseurs pour assurer le suivi de la collecte des informations dans les conditions fixées par l'INSEE, sous forme de contrat ou de vacation à taux horaire selon la situation individuelle des agents recrutés. En effet, la limite d'âge de 67 ans imposée aux fonctionnaires et aux contractuels, ne s'impose pas aux vacataires.

Les dépenses supportées par la Commune seront inscrites au budget 2027 et font l'objet d'une dotation forfaitaire de recensement, fixée à 8 600 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter des vacataires, sous réserve de la réunion de trois conditions : un recrutement pour exécuter un acte déterminé, un recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public, une rémunération attachée à l'acte.

Considérant la nécessité de recruter des vacataires ou agents contractuels pour effectuer le recensement général de la population pour la période du 21 janvier au 20 février 2027,

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter quinze agents recenseurs (en contrat de droit public ou vacataire) pour la période du 21 janvier au 20 février 2027, selon les conditions fixées par l'INSEE, pour effectuer la collecte des données nécessaires à la réalisation du recensement général de 2027, et à nommer un coordonnateur communal.

- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14,50 €*uros.*

- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer la rémunération des agents contractuels sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2027.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF